ART. 10 QUATER N° 204

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 204

présenté par M. Hetzel

ARTICLE 10 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article qui prévoit la remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur la situation et les perspectives d'évolution des centres d'information et d'orientation (CIO).